



Mairie SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 9 avril 2021- 20h00

Salle Ty Fest – 56150 Saint Barthélemy

TABLE DES MATIERES

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	2
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE	2
2021_4_1 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE	3
2021_4_2 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT	4
2020_4_3 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PRAD IZEL	5
2021_4_4 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION	5
2021_4_5 : AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET COMMUNE	6
2021_4_6 : AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT	6
2021_4_7 : AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PRAD IZEL	6
2021_4_8 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE	7
2021_4_9 APPROBATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT	8
2021_4_10 APPROBATION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PRAD IZEL	8
2021_4_11 APPROBATION DU BUDGET ANNEXE RESIDENCE LE GALUAGE	9
2021_4_12 FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2021	9
2021_4_13 SUBVENTIONS 2021	10
2021_4_14 TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE	11
2021_4_15 CREATION D'EMPLOI ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	11
2021_4_16 DISPOSITIF ARGENT DE POCHE	12
2021_4_17 ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE	13

COMPTE RENDU

L'an 2021, le 9 Avril à 20:00, Le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni à la salle polyvalente Ty sous la présidence de Madame KERVARREC Yolande, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2021.

+ **Présents** : Mme KERVARREC Yolande, Maire, M. LE NEVANEN Pierre, Mme JAN Valérie, M. BOUTTIER Yvon, Mme LAVENANT Elodie, Mme KRETZ Claude, M. LE PESSEC Gilles, M. LEFRANC Xavier, Mme TOUPIN Karinne, M. LE COQ Fabrice, M. CARO Gwenael, Mme LE BORGNE Sandra, M. LEFEBVRE Nicolas

+ **Excusé(s) ayant donné procuration** : M. LE PABIC Jean-Philippe à M. LEFEBVRE Nicolas

+ **Excusé(s)** : Mme CORRIGNAN-MORVAN Enora

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire propose la désignation de **Monsieur BOUTTIER YVON**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du compte rendu du 16 mars 2021 : **Approuvé à l'unanimité**

2021_4_1 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif de la commune de Saint-Barthélemy. Pour ce faire, elle laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Le Nevanen Pierre

2020		Dépenses	Recettes	Résultat de l'Exercice	Résultat reporté
Réalisation	Section de fonctionnement	626 423.08 €	945 478.07 €	319 054.99 €	101 593.94 €
	Section d'investissement	241 141.47 €€	1 038 379.48	797 238.01 €	-790 742.56 €
Reste à Réaliser	Section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €
	Section d'investissement	403 575 €	302 100,00€		
Budget Total Investissement (Réalisation et restes à réaliser)		644 716.47 €	1 340 479.48 €		

Résultat de clôture	
Fonctionnement : Excédent de clôture	420 648.93 €
Investissement : Excédent de clôture	6 495.45 €
soit un Résultat global : 427 144.38 €	

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L 2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion

Vu la présentation des opérations 2020 réalisées sur le budget communal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE le compte administratif 2020 du Budget Commune

➤ **POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 (M LEFEBVRE. M. LE PABIC)**

2021_4_2 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif de la commune de Saint-Barthélemy. Pour ce faire, elle laisse la présidence de l'assemblée Monsieur Le Nevanen Pierre

2020		Dépenses	Recettes	Résultat de l'Exercice	Résultat reporté
Réalisation	Section de fonctionnement	68 364.47 €	138 090.35 €	69 725.88 €	61 325.15 €
	Section d'investissement	53 560.94 €	36 326.88 €	- 17 234.36 €	- 24 727,68
Reste à Réaliser	Section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €
	Section d'investissement	<u>23 540 €</u>	0 €	0 €	0 €
Budget Total investissement (Réalisation et restes à réaliser)		77 100.94 €			

Résultat de clôture	
Fonctionnement : Excédent de clôture	131 051.03 €
Investissement : Déficit de clôture	- 41 961.94 €
soit un Résultat global : 89 089.09 €	

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L 2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion

Vu la présentation des opérations 2020 réalisées sur le budget Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE le compte administratif 2020 du Budget Assainissement

➤ **POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 (M LEFEBVRE. M. LE PABIC)**

2020_4_3 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PRAD IZEL

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif de la commune de Saint-Barthélemy. Pour ce faire, elle laisse la présidence de l'assemblée Monsieur Le Nevanen Pierre

2020		Dépenses	Recettes	Résultat de l'Exercice	Résultat reporté
Réalisation	Section de fonctionnement	214 751.31 €	214 751.31 €	0 €	223 142.44 €
	Section d'investissement	214 751.31 €	214 751.31 €	0 €	- 214 751.31 €

Résultat de clôture	
Fonctionnement : Excédent de clôture	223 142.44 €
Investissement : Déficit de clôture	- 214 751.31 €
soit un Résultat global : 8 391.13 €	

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L 2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion

Vu la présentation des opérations 2020 réalisées sur le budget annexe Lotissement Prad Izel

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE le compte administratif 2020 du Budget Annexe Lotissement Prad Izel

➤ **POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

2021_4_4 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Madame le maire informe que le compte de gestion transmis par le comptable public reprend toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice 2020. Les résultats sont en tous points conformes à ceux des comptes administratifs

Considérant que les comptes de gestion constituent la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur, ils doivent être présentés au vote du conseil municipal préalablement aux comptes administratifs,

Considérant, que les comptes établis pour l'exercice 2020 n'appellent aucune observation ni réserve de la part du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE les comptes de gestion pour l'exercice 2020 dressés par le comptable des finances publiques du centre de Locminé, pour le budget principal de la commune, et l'ensemble des budgets annexes.

➤ **POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

2021_4_5 : AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET COMMUNE

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice

Vu le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 pour le budget de la commune

CONSIDERANT le résultat de clôture cumulé en fonctionnement de **420 648,93 €**,

CONSIDERANT le résultat de clôture cumulé en section d'investissement de **6 495.45 €**,

CONSIDERANT que la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement après report de **94 979.55 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

AFFECTE la somme de **94 979.55 €** en réserve, au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » au budget primitif 2021 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, et permettre d'engager les dépenses nouvelles en 2021

REPREND le solde, soit **6 495.45 €**, en report d'excédent à la section d'investissement au compte 001 (recette) sur l'exercice 2021

REPREND le solde, soit **325 669.38 €** en report d'excédent de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2021.

➤ **POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

2021_4_6 : AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice

Vu le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 pour le budget Assainissement

CONSIDERANT le résultat de clôture cumulé en exploitation de **131 051,03 €**,

CONSIDERANT le résultat de clôture en section d'investissement de **-41 961,94 €**,

CONSIDERANT que la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement après report de **65 501,94 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

AFFECTE la somme de **65 501.94 €** en réserve, au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2021 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, et permettre d'engager les dépenses nouvelles en 2021

REPREND le solde, soit **41 961.94 €**, en report de déficit à la section d'investissement au compte 001 (dépense) sur l'exercice 2021

REPREND le solde, soit **65 549.09 €** en report d'excédent de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2021.

➤ **POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

2021_4_7 : AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PRAD IZEL

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice

Vu le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 pour le budget annexe Lotissement Prad Izel

CONSIDERANT le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2020 en section de fonctionnement, a donné lieu à un résultat à **0 €**,

CONSIDERANT le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2020 en section d'investissement, a donné lieu à un résultat à **0 €**,

CONSIDERANT que la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement de **214 751.31 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

REPREND le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2020, au budget annexe Lotissement Prad Izel (section de fonctionnement), a donné lieu à un excédent à **223 142.44 €**

REPREND le solde, soit **223 142.44 €**, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2021

REPREND le solde, soit **214 751.31 €**, en report de déficit à la section d'investissement au compte 001 (dépense) sur l'exercice 2021

➤ **POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

2021_4_8 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif commune 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 22 et 29 mars 2021, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 367 707 €	1 367 707€
Section d'investissement	1 747 347 €	1 747 347 €
TOTAL	3 115 054 €	3 115 054 €

Vu l'avis de la commission des finances du 22 et 29 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 367 707 €	1 367 707€
Section d'investissement	1 747 347 €	1 747 347 €
TOTAL	3 115 054 €	3 115 054 €

➤ **POUR : 12 CONTRE : 2 (M LEFEBVRE. M. LE PABIC) ABSTENTION : 0**

2021_4_9 APPROBATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Assainissement 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 22 et 29 mars 2021, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	145 279 €	145 279€
Section d'investissement	126 432 €	126 432 €
TOTAL	271 711 €	271 711 €

Vu l'avis de la commission des finances du 22 et 29 mars 2021,

Vu le projet de budget assainissement 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE le budget Assainissement 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	145 279 €	145 279€
Section d'investissement	126 432 €	126 432 €
TOTAL	271 711 €	271 711 €

➤ **POUR : 12 CONTRE : 2 (M LEFEBVRE. M. LE PABIC) ABSTENTION : 0**

2021_4_10 APPROBATION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PRAD IZEL

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif annexe lotissement Prad Izel 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 22 et 29 mars 2021, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	285 199.27 €	285 199.27 €
Section d'investissement	214 751.31 €	214 751.31 €
TOTAL	499 950.58 €	499 950.58 €

Vu l'avis de la commission des finances du 22 et 29 mars 2021,

Vu le projet de budget Annexe Lotissement Prad Izel 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE le budget primitif annexe lotissement Prad Izel 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	285 199.27 €	285 199.27 €
Section d'investissement	214 751.31 €	214 751.31 €
TOTAL	499 950.58 €	499 950.58 €

➤ **POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

2021_4_11 APPROBATION DU BUDGET ANNEXE RESIDENCE LE GALUAGE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Résidence le Galuage 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 22 et 29 mars 2021, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	284 888,44 €	284 888,44 €
Section d'investissement	284 888,44 €	284 888,44 €
TOTAL	569 776,88 €	569 776,88 €

Vu l'avis de la commission des finances du 22 et 29 mars 2021,
Vu le projet le budget Annexe « Résidence Le Galuage » 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE le budget Annexe « Résidence Le Galuage » 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	284 888,44 €	284 888,44 €
Section d'investissement	284 888,44 €	284 888,44 €
TOTAL	569 776,88 €	569 776,88 €

➤ **POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

2021_4_12 FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2021

Madame le maire informe l'assemblée délibérante que Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15.26 % pour le Morbihan) qui vient s'additionner au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.

En 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2020	Evolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	15.49 %	15.49 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	22.20%	22.20 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15.26 %	
Nouveau taux communal de foncier bâti 2021 issu du transfert du taux départemental		22.20 % + 15,26 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57.33 %	57.33 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

FIXE le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à **37.46 %**

FIXE le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à **57.33 %**

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

➤ **POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

2021_4_13 SUBVENTIONS 2021

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les propositions de subventions pour l'année 2021 ont été présentées au sein des différentes commissions communales, puis examinées par la Commission Finances.

Subventions 2021		
	2020	2021
Ecoles Primaires et secondaires	€	€
Arbre de Noël des écoles Publique par élèves	11,50	11,50
Classe de découverte avec hébergement (par élève)	9,00	9,00
Sortie à la journée sans hébergement (par élève)	7,00	7,00
Fournitures scolaires collège de Baud/élève	26,00	26,00
Associations sportives et culturelles de St Barthélémy	€	€
A.S Football	1 800,00	2340
Sterenn Dards club Flêchettes	200,00	260
Amicale des chasseurs	200,00	260
Pièges	120,00	120
Club de l'Amitié	320,00	416
UNC AFN	200,00	260
Comité des fêtes	600,00	780
Mille Pattes	200,00	260
Au Bonheur des Animaux	200,00	260
Associations sportives et culturelles de Hors St Barthélémy de - 18 ans	€	€
Tennis Club de Baud	20,00	20
Baldi'Form	20,00	10
Basket "Bro Boad"	300,00	30
Avenir cycliste pays de boud	40,00	40
Camors VTT		20

Associations Départementales et ou Nationales	€	€
Association des donneurs de sang Baud	150,00	200
FNATH (Accidentés du travail et handicapés)	60,00	80
Sapeurs Pompiers Morbihan Pupilles		40
FAVEC du Morbihan	50,00	50
Rêve de Clowns	30,00	30
Association Parents Résidents MAS De Guéméné	50,00	50
Les Resto du cœur	50,00	65
Total Global Sans Ecoles Primaires et Secondaires	5 389,87 €	5591

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2021.

➤ **POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

2021_4_14 TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la restauration scolaire

Il est proposé de suivre l'avis de la commission finances

<u>Tarifs restaurant scolaire</u>	
Tarif 1 ^{er} et 2 ^{ème} Enfant	3,40 €
Tarif à partir du 3 ^{ème} Enfant (le même jour 3 enfants présents)	2,80 €
Tarif Repas Adulte	8,00 €
Tarif Repas sans réservation	4,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE les tarifs restaurant scolaire,

➤ **POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

2021_4_15 CREATION D'EMPLOI ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Madame Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier les emplois pour permettre les avancements de grades. Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions de responsable d'Accueil de loisirs sans Hébergement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE La création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions de responsable d'Accueil de loisirs sans Hébergement à raison de 35 heures-hebdomadaires relevant de la catégorie C à compter du 1^{er} août 2021

DECIDE De supprimer, à compter du 1^{er} août 2021 l'emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice

APPROUVE le tableau des effectifs modifié comme suit à compter du 1^{er} Août 2021

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} Aout 2021					
Nombre	Grade	Postes pourvus TC	Poste pourvus TNC	Postes vacants	Durée temps de travail
Administrative					
1	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0	35/35ème
1	Adjoint administratif territorial	1	0	0	35/35ème
1	Adjoint administratif territorial	0	1	0	25/35ème
Technique					
1	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	7/35ème
1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	0	1	0	23/35ème
1	Adjoint technique territorial	1	0	0	35/35ème
1	Adjoint technique territorial	1	0	0	35/35ème
1	Adjoint technique territorial	0	1	0	10/35ème
1	Adjoint technique Territorial	0	0	1	10/35ème
Sociale					
1	ATSEM	0	0	1	14/35ème
1	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	28/35 ^{ème}
Animation					
1	Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0	35/35ème
1	Adjoint territorial d'animation	0	1	0	8/35 ^{ème}
Patrimoines et Bibliothèques					
1	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	35/35ème
Droit Privé					
1	Contrat PEC	0	1	0	24/35ème
Total		6	7	2	

➤ **POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

2021_4_16 DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Le dispositif Argent de Poche « Jeunesse Active » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 14 à 17 ans la réalisation de petits chantiers/missions sur la commune pendant les congés scolaires.

- ∞ Le public : destiné aux jeunes de 14 à 17 ans, habitant la commune
- ∞ Les objectifs : permettre aux jeunes d'appréhender le monde du travail, d'avoir une approche citoyenne, d'améliorer les échanges entre jeunes et adultes.
- ∞ Les missions : entretien des espaces verts, nettoyage des équipements, des locaux, désherbage manuel des parterres, aide au rangement, travaux de peinture, autres...
- ∞ Les modalités : en contrepartie de travaux dans la commune, les jeunes obtiendront une indemnité de 15 € pour 3 heures travaillées
- ∞ Période retenue : 3 semaines du 12 au 30 juillet 2021

Ce projet sera limité à 6 jeunes maximum par jour.

Le budget prévisionnel de cette action est de 1 260 €

Une réunion d'information sera programmée à l'attention des jeunes intéressés : présentation du dispositif, les chantiers à réaliser, le règlement, les dossiers de candidature avec les documents à remettre.

Une demande de financement a été présentée à la CAF du Morbihan au titre des Fonds Publics et Territoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE la mise en place du dispositif « Argent de Poche » sur la commune selon les modalités présentées.

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice

➤ **POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

2021_4_17 ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE

Madame le maire informe l'assemblée délibérante que l'organisation de la semaine scolaire arrêté par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans et qu'il ne peut y avoir de reconduction tacite.

Les horaires des écoles publiques ont été arrêtés par l'IA-DASEN du Morbihan, après avis du CDEN du 29 juin 2018 pour une durée de trois ans.

Dans la perspective de la préparation de la rentrée scolaire 2021, une demande de dérogation permettant de répartir comme les années précédentes, les horaires d'enseignement hebdomadaires sur quatre jours, a été transmise et accordée par l'académie de Rennes.

UAI ÉCOLE : 0561521Z	TYPE ÉCOLE : E.P.PU					
NOM DE L'ÉCOLE : LES HIRONDELLES	NIVEAU(X) CONCERNÉ(S) : MATERNELLE - ELEMENTAIRE					
CIRCONSCRIPTION DU 1 ^{er} DEGRÉ : PONTIVY	COMMUNE : ST BARTHELEMY					
	MATIN DÉBUT	MATIN FIN	MATIN DURÉE	APRÈS-MIDI DÉBUT	APRÈS-MIDI FIN	APRÈS-MIDI DURÉE
LUNDI	08h45	12h00	03h15	13h30	16h15	02h45
MARDI	08h45	12h00	03h15	13h30	16h15	02h45
MERCREDI	-	-	-			
JEUDI	08h45	12h00	03h15	13h30	16h15	02h45
VENDREDI	08h45	12h00	03h15	13h30	16h15	02h45
SAMEDI	-	-	-			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE les horaires d'enseignement hebdomadaire sur 4 jours comme présentés ci-dessus

CHARGE madame le Maire de notifier cette décision à l'Académie de Rennes,

AUTORISE madame le Maire ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

➤ **POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

❖ INFORMATIONS DIVERSES :

✚ Informations de Madame Le Maire

Point sur vaccinodrome

- ∞ 880 personnes ont été vaccinées à Baud sur 2.5 jours (mercredi 7 jeudi 8 et vendredi 9 avril)
- ∞ 83 personnes de 70 ans et + (70-75 ans) ont été contactés par la mairie
- ∞ 45 personnes voire + de St Barthélemy ont été vacciné

Remerciement pour l'organisation à la commune de Baud et son équipe municipale, au docteur KIM, son fils Martin et le cabinet d'infirmières de Saint Barthélémy et l'ensemble des soignants présents à Baud

✚ Prise de parole de Monsieur Pierre Le Névanen

Informations

Logements Poste :

L'annonce légale du marché de « Rénovation de l'ancienne poste » en Procédure Adaptée est parue le 8 avril dans Ouest France 56.

Date limite de réception des offres : le lundi 26 Avril à 12h30

Critères de jugement des offres : Prix 60% - Valeur Technique 40%

Rue de la Fontaine – Vieux Bourg :

Début du chantier le lundi 19 Avril 2021 par l'Entreprise Pigeon Bretagne Sud.

Information aux riverains le 13 Avril.

Lotissement « Résidence du Galuage » :

Réunion avec Morbihan Energies le vendredi 26 mars 2021 :

- Modification de l'emprise au sol du transformateur ☐ Surface du lot n°16 (584 m²) à revoir.
- Servitude de passage du lot n°16 supprimée.
- Ligne aérienne qui passe au-dessus du lotissement sera supprimée : passage par le rond-point ou par la voirie du lotissement.
- La ligne aérienne devant le lotissement, rue de la Résistance et jusqu'à Kergras sera supprimée.
- Des fourreaux en attente seront prévus pour les trois fonds de jardin dans le cadre des travaux du lotissement. Les propriétaires devront néanmoins effectuer des demandes de branchement à Enédis.

Carte Scolaire 1er degré public :

Au 1er Septembre 2021 à l'École publique Les Hirondelles :

- Fermeture du demi-poste
- Ouverture de la 4ème classe.
- Ouverture d'un quart de décharge de direction.
-

✚ Prise de parole de Madame Valérie Jan

• Compte rendu des réunions intercommunales :

Compte rendu Commission « Emploi et Insertion » Mardi 23 Mars 2020

En ce qui concerne la maison France Services, Chantal Bihöes Vice Présidente emploi insertion informe les membres de la commission qu'elle a fait une demande au sous-préfet afin de solliciter l'implantation d'une Maison France Services à Baud
Elle souhaite pouvoir disposer sur CMC de 3 Maisons France Services (Baud- Locminé- St Jean Brévelay)

En ce qui concerne les chantiers d'insertion, Chantal Bihöes s'interroge quant à la possibilité pour les deux Chantiers Natures et Patrimoine de continuer à travailler ensemble en 2022. Les compétences développées et mise en commun avaient du sens au quotidien, Essence même de L'Insertion.

Prise de parole de Monsieur Yvon Bouttier

• Informations

L'accueil de loisirs pour les vacances de printemps a été supprimé en raison des conditions sanitaires. Un accueil des enfants du personnel prioritaire a été mis en place pour les deux semaines à venir.

Aux vues des nombreux appels pour la visite de la chapelle Saint-Adrien elle sera ouverte au mois de mai et début juin.

- ∞ Jeudi 6 et vendredi 7 mai,
- ∞ vendredi 21 et samedi 22 mai
- ∞ vendredi 28 mai et samedi 29 mai
- ∞ vendredi 4 juin et samedi 5 juin.
- ∞ Horaires : 10 h 12 h 14h30 à 18 h.

L'accueil sera assuré par l'agent du centre culturel.

La réunion avec Pascal Emeline de l'ABVA (voiture ancienne) et l'ensemble des associations le 27 mars a été annulée car la manifestation n'aura pas lieu le 23 mai 2021. Elle a été reportée en 2022.

✚ Prise de parole Madame Elodie Lavenant

• Informations

Le 24 février les 3 passages à niveau ont été contrôlés par un agent de la SNCF en ma présence le rapport a été retransmis le jeudi 4 mars. Pas de travaux à prévoir pour la commune sur ces passages

Du côté de la SNCF il y aura des changements de signalisation et de marquage à effectuer

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à : **21 h 43**